

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis, plus que partout ailleurs, a pris conscience de la nécessité de pratiquer une politique de l'habitat social afin de lutter contre les bidonvilles. L'expérience réalisée au lieu dit "Commune Prima" est un exemple de cette prise de conscience.

La création d'Un Office Municipal du Logement Social va permettre de mener une action concertée et réaliste sans chercher à nier, d'une part, les dures contraintes économiques et d'autre part, les très faibles revenus des bidonvillois.

L'objectif de cet office serait de rendre cohérentes, toutes opérations immobilières en faveur de ceux qui souffrent des inconvénients de l'habitat insalubre.

Deux formules juridiques sont envisageables :

- soit la forme d'une régie municipale
- soit la forme d'une association ordinaire régie par la loi du 1er juillet 1901.

La régie, compte-tenu de la procédure suivie pour sa création et de l'application des règles comptables administratives présente trop d'inconvénients pour être retenue.

Par contre, la création d'un office sous la forme d'une association regroupant tous ceux qui sont décidés à mener la lutte anti-bidonville, apparaît comme la solution la plus simple. Par ailleurs, l'activité sociale poursuivie par l'office n'est pas considérée comme illicite et lucrative au regard du droit.

Je vous propose, en conséquence, de vous prononcer favorablement sur la création de cet Office Municipal de Logement Social dont la forme juridique sera celle d'une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je demande qu'une commission se forme pour étudier les statuts de cet office. J'ai déjà contacté M. TANDRYA et il est d'accord pour s'occuper de cette affaire. Il formera donc une commission qui sera chargée d'étudier ces statuts.

M. AFFEJEE Jack - Je suis d'accord pour faire partie de cette commission.

LE MAIRE - Je vous présente M. Henri NICOLE que nous avons engagé pour s'occuper de cette affaire. Il travaillait à FR III, est licencié en droit et doit effectuer son stage de VAT à la MAIRie de Saint-Denis.

M. TANDRYA - Qui a fait les statuts ?

LE MAIRE - C'est M. NICOLE.

Je remercie M. TANDRYA qui a bien voulu accepter la présidence de cette commission.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE